



Réintégration après détachement

Par jaguarr

Bonjour,

Le 1er janvier 2022, j'ai opté pour un détachement au sein de l'administration pénitentiaire. Les conditions en milieu fermé ne correspondaient pas à mon profil. Je ne renouvellerai ce détachement et demande ma réintégration auprès de mon administration d'origine laquelle m'a rétorqué qu'elle ne me versera pas de salaire à partir du 1er janvier 2023 puisqu'elle n'avait pas de poste à me proposer.

Je suis dans l'attente de vous lire,